

Le réaménagement de la place de la Mairie débutera au printemps 2017

Le projet de réaménagement de la place de la Mairie se poursuit et les premiers travaux devraient au printemps 2017. Estimé à 100 000 euros, il pourrait bénéficier du nouveau dispositif financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les bourgs centres.

Une halle construite derrière la mairie

Lors du conseil municipal en septembre dernier, les élus ont choisi l'architecte qui s'occupera de la maîtrise d'ouvrage. L'objectif est de redonner à cet espace de l'osature avec une amélioration des espaces verts et une matérialisation du stationnement. Pour cela, plusieurs

points ont été validés en réunions publiques des conseils d'habitants : aménagement d'un espace repos et lecture ombragée devant la mairie, le maintien de l'entrée et de sortie du parking, installation d'une fontaine, sécurisation du stationnement, maintien du parvis devant la bibliothèque. En ce qui concerne la sécurisation de la place, l'éclairage sera à repenser, les camions seront interdits de stationner et l'accessibilité sera favorisée pour les personnes handicapées et les poussettes.

Le marché restera installé sur l'esplanade, à côté de la bibliothèque, avant son déménagement sous la halle couverte qui sera construite derrière la mairie, dans le



L'espace en jaune sera totalement revu au premier trimestre 2017 pour une amélioration des espaces verts et du stationnement.

prolongement de la maison des associations.

Ce projet sera mené conjointement avec celui de la

dynamisation du cœur du village qui concerne notamment l'aménagement d'un tènement communal de

4 000 m² dont la mairie en a fait l'acquisition en début de mandat. Pour cela, une étude programmation urbaine a été votée lors du dernier conseil municipal en octobre : « Il est important de pouvoir s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire qui va pouvoir nous proposer des scénarii pour ce tènement mais également pour ce secteur élargi du centre bourg », explique le maire, Christophe Charles.

Deux bâtiments devraient être consacrés pour des logements résidentiels avec en rez-de-chaussée des locaux commerciaux et pour les professionnels de santé, un espace vert public devrait également être créé tout comme du stationnement public...

Clément BERTHET